



**ENVIE DE
DEVENIR
ANIMATEUR ?
LA VILLE
DE PLŒMEUR
T'AIDE**



**AIDE AU
BAFA**



POUR
BÉNÉFICIER
D'UNE AIDE DE
100€ A 200€



TU T'ENGAGES
À UN ACTE
CITOYEN DE
12 HEURES

RENSEIGNEMENTS
STRUCTURE INFO-JEUNESSE
16 RUE DE KERVAM / 02 97 86 41 03



VILLE DE PLŒMEUR
MORBIHAN

LES CRITERES D'ACCES AU DISPOSITIF

- Résider à Plœmeur
- Être âgé de 17 ans au minimum
- Pour les mineurs, faire remplir l'autorisation parentale jointe au dossier d'inscription
- Déposer le dossier complété et signé auprès du SIJ de Plœmeur
- Réaliser les 12 heures de contreparties dans une association plœmeuroise ou un service de la ville avant le stage de perfectionnement.

L'AIDE FINANCIÈRE

Cette aide constitue **une participation financière de 100€ à 200€** (selon le quotient familial) versée par la Ville de Plœmeur en vue de l'obtention du BAFA. Votre stage pratique Bafa devra être effectué au sein des structures de la ville. Ce stage sera rémunéré.

Le bénéficiaire de l'aide, en échange, devra effectuer **un acte citoyen (12 heures)** auprès d'une association plœmeuroise de son choix ou auprès d'un des services de la

DÉPÔT ET RETRAIT DU DOSSIER

Le dossier est à retirer auprès du SIJ
Dûment complété, il doit être adressé à :
STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE (SIJ)
16, rue de Kervam - 56270 Plœmeur
Tél : 02.97.86.41.03
Mél : pij.ploemeur@ploemeur.net

